

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 30 novembre 2015

Rapporteur : M. KERDRAON

n°01

**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
DES COTES D'ARMOR**

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le pacte d'avenir pour la Bretagne de décembre 2013,
Vu la délibération cadre du 29 octobre 2015 de Saint-Brieuc Agglomération apportant une contribution au projet de la prochaine communauté de territoires,
Vu le schéma départemental de coopération intercommunale adopté le 29 décembre 2011,
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale notifié le 14 octobre 2015,
Vu les scénarios élaborés par le Pays de Saint-Brieuc,
Vu la contribution du Conseil de développement reçue le 30 septembre 2015,

Considérant que le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et notifié le 14 octobre 2015 valide la cohérence d'une communauté de territoires à l'échelle « de l'ensemble de l'aire urbaine »,
Considérant que la proposition formulée de constituer une nouvelle communauté de territoires avec Saint-Brieuc Agglomération, Sud-Goëlo, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance Quatre va dans la bonne direction,
Considérant l'avis des Maires réunis en conférence des Maires le 21 octobre 2015,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Ronan Kerdraon, Maire
Après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	30	Pouvoirs	3	Votants	33	Absent
Voix pour	23	Voix contre	1	Abstentions	9	

APPROUVE le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 13 octobre 2015, notifié le 14 octobre 2015, concernant la nouvelle communauté de territoires composée de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération.

EMET le vœu que la poursuite des discussions intervienne entre territoires de l'aire urbaine, incluant la commune de Saint-Carreuc, qui en a exprimé le souhait.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 30 novembre 2015

Rapporteur : M. KERDRAON

n°01

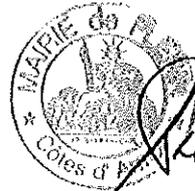
**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
DES COTES D'ARMOR**

SOUHAITE que la coopération entre les intercommunalités costarmoricaines s'intensifie, notamment avec Lamballe Communauté autour de l'attractivité, de l'économie et de l'enseignement supérieur.

Publication au recueil des actes administratifs
4^{ème} trimestre 2015

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Ronan KERDRAON

KERDRAON